Gennevilliers : Abdessamad frappe sa compagne et ses filles parce qu'elles refusent le voile intégral

07/02/2015 à 21h41

Il imposait le voile intégral à sa compagne, ainsi qu'aux deux filles de celle-ci, âgées de 9 et 18 ans. Et aussi les cours d'arabe pour la plus jeune ainsi que sa demi-sœur de 5 ans. La mère désapprouvait son rigorisme, l'aînée des filles aussi.



Le conflit s'est soldé par des coups et le procès de **cet homme de 26 ans, Abdessamad**, jugé jeudi (29 janvier) par la 16e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre, qui l'a condamné à **huit mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve**, comme le demandait le procureur.

Quand sa compagne – à laquelle il est marié religieusement – s'avance à la barre, le prévenu tourne la tête. Maintenant qu'Abdessamad a été obligé de quitter le domicile conjugal, à Gennevilliers, après son arrestation le 2 janvier, cette femme aux traits fins ne porte qu'un foulard couvrant ses cheveux.

"Ça, c'est mon choix. Mais le voile intégral, c'était lui. Il me l'a imposé, je n'avais pas mon mot à dire avec lui", répond-elle à la présidente. Ensuite, c'est sa fille tout juste âgée de 18 ans qui témoigne : "Il m'a dit que si je ne portais pas le voile, je ne pourrais plus venir voir ma mère", raconte cette jeune fille aux longs cheveux bouclés, en pantalon et blouson seyants. "Il ne voulait pas que je mette des jeans, je devais m'habiller avec des vêtements larges. Cela durait depuis des années." Sa mère vivait avec Abdessamad, plus ou moins chauffeur-livreur, depuis cinq ans.

Le couple a eu deux enfants. Le 28 décembre, la colère l'a pris parce que la petite de 5 ans n'avait pas bien appris son cours d'arabe. **"Il nous a assises côte à côte, raconte la mère et il nous a frappées avec une louche." La louche s'est brisée, il a pris le balai… et continué.**

"J'ai pris le balai pour lui faire comprendre… elle a compris", dément le prévenu d'une voix faible. Sur sa vision de "l'éducation", Abdessamad nie avoir jamais imposé quoi que ce soit. "J'ai voulu transmettre…" Le prévenu s'interrompt mais la présidente insiste : "Transmettre quoi ? La prière, le voile, une grande robe qui tombe aux pieds ?"

"Ce n'est pas vraiment mes mots… un peu, c'est tout", s'empêtre le prévenu. Pour lui, l'aînée des filles est "insolente". "Elle fumait, je ne suis pas d'accord, c'est pour ça que je suis strict." Après l'épisode de la louche et du balai, c'est à la jeune fille qu'il s'en est pris. **"Il s'est énervé, m'a poussé dans les escaliers, je me suis tordue la cheville"**, relate-t-elle à la barre. Abdessamad dément également : "Je l'ai attrapé par le bras, ma main a eu un geste malencontreux."

En garde à vue, l'homme a confié son intention d'inscrire l'enfant de 9 ans dans une école coranique. "Une école privée musulmane", corrige le prévenu à l'audience auquel il importe peu que la petite ne soit pas sa fille. Recadrant le débat sur les violences, le procureur a fustigé un "tyran domestique" incapable d'assumer ses actes.

Le Parisien

Merci **la-jeanne**